



DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 8 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit février, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Sémeries, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

Nombre de délégués en exercice : 69

Qui ont pris part à la délibération : 67

Date de la convocation : 2 février 2017

PRESENTS :

AVESNELLES

Monsieur BAROCHE,
Madame WAUCHER,
Madame CUVILLIER a donné procuration à Monsieur BAROCHE,
Monsieur BREUCQ,
Madame DEZITTER,
Monsieur POYART,
Madame DESFOSSEZ,

AVESNES SUR HELPE

Monsieur ROUSSELLE a donné procuration à Madame DEZITTER,
Madame HEVIN a donné procuration à Monsieur BOUTE,
Monsieur NIMAL,
Madame MASUYER a donné procuration à Monsieur POYART,
Monsieur BOUTE,
Monsieur GHEZAL,
Madame RICHELIEU,

BEAUREPAIRE SUR SAMBRE

Monsieur FORET

BEAURIEUX

Monsieur DURSENT

BERELLES

Madame TRAEN

BEUGNIES

Monsieur JOPEK

BOULOGNE SUR HELPE

Monsieur DUFLOS

CARTIGNIES

Monsieur RATTE a donné procuration à Madame SOUMIER

Madame SOUMIER

CHOISIES

Monsieur PAQUET

CLAIRFAYTS

Monsieur ERPHÉLIN

DIMECHAUX

Monsieur ETEVE a donné procuration à Monsieur WILLAME, conseiller suppléant

Monsieur LEBRUN

DIMONT

Monsieur LIBERT

DOMPIERRE SUR HELPE

Monsieur PIOTROWSKI

DOURLERS

Monsieur ANSIAUX

ECCLES



| | |
|-------------------------|--|
| ETROEUNGT | Monsieur JUSTE, Madame BOUZERE a donné procuration à Monsieur SALMON |
| FELLERIES | Monsieur NOYON, Madame PLUMART a donné procuration à Monsieur NOYON, Monsieur LAMBRET a donné procuration à Monsieur POYART |
| FLAUMONT-WAUDRECHIES | Monsieur VIN |
| FLOURSIES | Monsieur DELTOUR a donné procuration à Monsieur MARIANI, conseiller suppléant |
| FLOYON | Madame GEBHARDT a donné procuration à Monsieur JUSTE |
| GRAND-FAYT | Monsieur SCULFORT a donné procuration à Monsieur DIMANCHE, conseiller suppléant |
| HAUT-LIEU | Monsieur CABARET |
| HESTRUD | Monsieur HERBET |
| LAROULLIES | Monsieur SALMON |
| LEZ-FONTAINE | Monsieur DECHERF a donné procuration à Monsieur LEBRUN |
| LIESSIES | Monsieur SCHUERMANS a donné procuration à Monsieur HERBET |
| MARBAIX | Monsieur DUCANCHEZ |
| PETIT FAYT | Monsieur ROYAUX |
| PRISCHES | Monsieur FOVEZ |
| RAINSARS | Monsieur DE SANTIS |
| RAMOUSIES | Madame WATREMEZ |
| SAINS DU NORD | Monsieur DE GROOTE a donné procuration à Monsieur NAVEAU, conseiller suppléant |
| | Madame BASQUIN, Monsieur DESSAINT, Madame LENTIER, Monsieur DEUDON a donné procuration à Monsieur DESSAINT, Madame BUFI, Monsieur MARION, Madame FREHAUT |
| SAINT-AUBIN | Monsieur DOSEN |
| SAINT HILAIRE SUR HELPE | Monsieur GILLET, Madame BEUVELET, Monsieur LASSAUCE |
| SARIS-POTERIES | Monsieur DEFROIDMONT |
| SEMERIES | Monsieur BEUGNIES a donné procuration à Monsieur POUILLARD, conseiller suppléant |
| SEMOUSIES | |
| SOLRE LE CHATEAU | Monsieur LETY, Madame MAREAUX, Monsieur BINOIT |
| SOLRINNES | Monsieur CORBINAUD |
| TAISNIERES EN THIERACHE | Monsieur CONNART |
| WATTIGNIES LA VICTOIRE | Monsieur LEVEQUE |
| <u>EXCUSES :</u> | |
| BAS-LIEU | Monsieur FRANCOIS |
| DAMOUSIES | Monsieur SOIL |

Débat sur les orientations du PADD de la commune d'Hestrud

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que, par délibération en date du 19 septembre 2014, la commune d'Hestrud a décidé de prescrire la révision générale de son Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Il rappelle ensuite que, par délibération en date du 9 septembre 2015, la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a pris la compétence « Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal « PLUi » et que, lors de sa réunion du 29 juin 2016, elle a émis un favorable à la demande d'achèvement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Hestrud.

En outre, l'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit notamment « les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ».

Monsieur le Président expose alors les orientations du PADD qui s'organisent en 5 grandes orientations :

Orientation n°1 – Conserver l'unité du village

Le besoin identifié pour la commune qui désire voir croître légèrement sa population (5%), est de permettre la création de 20 nouveaux logements d'ici 2030 (13 pour stabiliser la population ; 7 pour accroître la population).

A Hestrud, 15 terrains ont été identifiés : 13 se situent à l'intérieur de l'enveloppe urbaine (potentiel de 13 logements), 2 à l'extérieur de l'enveloppe urbaine (pour une surface de 5000 m² et un potentiel de 6 logements, ce secteur fait l'objet d'une OAP). Pour densifier le tissu urbain, les élus ont décidé de ne pas ouvrir de nouvelles zones à urbaniser.

Orientation n°2 – Assurer la qualité du cadre de vie et du quotidien

Les élus souhaitent préserver la diversité du patrimoine bâti communal et le mettre en valeur au titre de l'article L. 151-23 (ex123-1-5-III,2°) du Code de l'Urbanisme.

Ils désirent conserver les spécificités architecturales de l'habitat en cœur de bourg et assurer une continuité entre la trame urbaine ancienne et les futures constructions au travers du règlement écrit.

Ils considèrent le paysage comme le garant d'un cadre de vie de qualité : maintien de l'auréole bocagère, présence des boisements, requalification et sécurisation des entrées de village, aménagements d'espaces publics...

Orientation n°3 – Maintenir et diversifier le tissu économique local

L'agriculture constitue une activité essentielle pour l'économie et l'entretien des espaces ruraux. Afin de pérenniser l'activité agricole au sein de la commune, les élus souhaitent protéger les exploitations existantes (au nombre de 5) et assurer leur développement, notamment en permettant la diversification des activités. Ils désirent permettre l'inscription des projets d'artisans, de commerces et de services dans le village.

Les élus affirment l'importance du café-restaurant du musée de la douane et des frontières qui, en plus d'être un réel lieu de vie dans le village, est un véritable support de l'activité touristique communale.

Orientation n°4 – Diversifier les modes de déplacement

Orientation n°5 – Intégrer les enjeux environnementaux et hydrauliques du territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

VALIDE le PADD de la commune d'Hestrud,

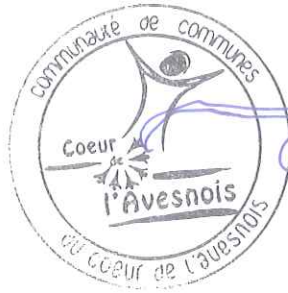
VALIDE comme suit les modalités de concertation :

- Un registre destiné aux observations sera mis à la disposition du public tout au long de la procédure, en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture
- Information dans le bulletin municipal

MANDATE le Président pour accomplir les démarches nécessaires à sa réalisation.



Fait en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Président,

Alain POYART

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 14.03.2017

Publiée ou Notifiée le 14.03.2017

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,